

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HEMATOLOGIE**

– PARTICIPANTS –

**MISES A JOUR AU 1^{ER} JANVIER 2015
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HEMATOLOGIE**

La Société Française d'Hématologie est une association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dont le siège social est au 1 Avenue Claude Vellefaux – 75010 Paris

Représentant légal : Alain DELMER, Président.

Téléphone : +33 (0)1 42 49 96 39

Télécopie / Fax +33 (0)1 42 49 96 36

E-mail : insc-sfh@europa-organisation.com

1. CHAMP D'APPLICATION

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription individuelle d'un participant (le « Participant ») à un congrès (ci-après l'« Événement ») organisé par EUROPA ORGANISATION.
- 1.2. La **Société Française d'Hématologie** est l'organisateur de l'Évènement et le cocontractant du participant. Les inscriptions s'effectuent toutefois auprès du mandataire désigné par La Société Française d'Hématologie, la société EUROPA ORGANISATION (ci-après « EUROPA ») qui a tout pouvoir pour engager La Société Française d'Hématologie dans le cadre des présentes conditions générales de vente et encaisser le prix des inscriptions au nom et pour le compte de La Société Française d'Hématologie.
- 1.3. Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de l'Évènement à l'adresse suivante : www.sfh.hematologie.net/ (ci-après le « Site internet »).
- 1.4. Le fait de s'inscrire à un Événement, en ligne ou en retournant le Bulletin d'inscription dûment rempli, implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.
- 1.5. La **Société Française d'Hématologie** se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

2. INSCRIPTION - CONTRAT

- 2.1. L'inscription aux Événements est ouverte par correspondance, en retournant le bulletin d'inscription dûment complété par e-mail à insc-sfh@europa-organisation.com ou en complétant le bulletin directement en ligne sur le Site de l'Évènement www.sfh.hematologie.net.
- 2.2. Le règlement intégral des frais d'inscription est à effectuer à l'inscription, auprès d'EUROPA, comptant, sans escompte. Toute inscription pour laquelle le dossier serait incomplet ou non accompagné de son règlement dans les conditions précisées à l'article 3 ci-après, ne sera pas prise en compte.

- 2.3. Une fois l'inscription reçue par EUROPA et le paiement effectué, EUROPA adressera au Participant, au nom et pour le compte de la **La Société Française d'Hématologie**, un récapitulatif valant validation de sa commande et de son inscription à l'Événement choisi (la « Confirmation de commande »).

Si **La Société Française d'Hématologie** n'est pas en mesure de donner suite à la demande d'inscription du participant (notamment en raison d'une demande trop tardive ou d'un problème de disponibilité), EUROPA en informera le Participant et lui remboursera le prix de l'inscription sous 7 jours ouvrés par virement sur son compte bancaire si le prix de l'inscription a été versé par le Participant par le virement ou le chèque, ou par carte bancaire si le prix de l'inscription a été versé par le Participant par la carte bancaire.

- 2.4. Le contrat est considéré comme définitivement conclu à l'envoi par EUROPA, de la Confirmation de commande sous réserve du bon encaissement du règlement.
- 2.5. Le participant dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 jours calendaires, à compter de la Confirmation de commande, sans avoir à justifier d'un motif. Il ne sera plus possible d'exercer le droit de rétractation 14 jours calendaires avant le début de l'Évènement. Le Participant qui souhaite user de ce droit de rétractation doit le notifier, dans les délais légaux indiqués ci-dessus, en renvoyant le formulaire type joint en fin des présentes conditions générales de vente à l'adresse suivante : Europa Organisation-Service Inscriptions-19 allées Jean Jaurès-BP 61508-31015 Toulouse cedex 06-France. Le prix de l'inscription lui sera alors remboursé, s'il avait été encaissé, dans un délai maximal de 14 jours.

3. TARIFS - REGLEMENT

- 3.1. Les tarifs s'entendent par Participant, en NET (Pour le compte de la SFH non assujettie à la T.V.A 261-7-1 du CGI) . Ils sont susceptibles de modifications par **La Société Française d' Hématologie** . Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le Site au moment de l'inscription ou dans le dossier papier d'inscription reçu par le Participant).

Ils incluent l'ensemble des prestations décrites dans la plaquette du dossier d'inscription papier ou, en ligne, sur le Site, pour le tarif correspondant.

- 3.2. Sous réserve de ce qui est dit à l'article 3.3 pour les inscriptions effectuées moins de 14 jours ouvrés avant l'Évènement, le règlement dû au moment de l'inscription peut s'effectuer :
- par chèque libellé à l'ordre de EUROPA ORGANISATION/SFH 2017 et adressé à l'adresse suivante : EUROPA ORGANISATION-Service Inscriptions, 19 allées Jean Jaurès BP 61508 – 31015 TOULOUSE cedex 06. Le participant doit indiquer au verso du chèque les éléments suivants : nom, numéro du dossier, nom de l'évènement. Le chèque doit parvenir à EUROPA dans les 7 jours ouvrés suivant la demande de l'inscription et il appartient donc à l'expéditeur de prendre toutes les précautions pour respecter ce délai. A défaut de recevoir le chèque dans le délai voulu, EUROPA se réserve le droit de ne pas prendre en compte l'inscription et de renvoyer à l'expéditeur le chèque reçu.

- Par virement au compte bancaire suivant :
Code Banque 30056 – Code Guichet 00350 – N° compte 03502062435 – Clé RIB 38
IBAN FR76 30056003500350206243538
Swift Code (BIC) CCFRFRPP
Titulaire du compte : EUROPA ORGANISATION – HSBC FR TOULOUSE – 64, rue de Metz – BP 624 – 31001 Toulouse Cedex 6
Le participant doit préciser dans l'intitulé du virement les éléments suivants : nom, numéro du dossier, nom de l'événement.
Le virement doit parvenir sur le compte d'EUROPA dans les 7 jours ouvrés de la réception par EUROPA de l'inscription. A défaut, EUROPA se réserve de ne pas prendre en compte l'inscription et de rembourser au Participant le montant du virement.
- par carte de crédit en ligne sur le site, ou sur le bulletin d'inscription papier
Les cartes bancaires acceptées pour le paiement d'une commande sont les cartes des réseaux CARTE BLEUE/VISA, MASTERCARD. EUROPA pourra être amenée à demander au participant par e-mail ou téléphone des informations complémentaires sur l'identité de l'acheteur et du porteur de la carte bancaire.
Le système de paiement d'EUROPA a été confié à un prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne se conformant à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS).

Un seul mode de paiement est autorisé par inscription.

- 3.3. Le règlement par chèque n'est possible que pour les inscriptions reçues par EUROPA au plus tard 14 jours calendaires avant la date de l'Evènement. Les inscriptions reçues par EUROPA moins de 14 jours avant la date du Evènement ne sont payables que par carte bancaire ou par virement, le virement devant dans ce cas être effectué le jour de la commande.
- 3.4. Une fois réglé, le prix ne peut faire l'objet d'un remboursement que dans les cas prévus aux articles 2.5 et 5 des présentes.

4. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

L'inscription à l'événement organisé par **La Société Française d'Hématologie** implique l'acceptation des conditions suivantes :

- 4.1. Chaque inscription est valable uniquement pour l'Evènement qui y est mentionné et ne pourra être acceptée pour un autre Evènement.
- 4.2. Le Participant se verra délivrer un badge d'accès lors de son arrivée sur le site de l'Evènement. Le badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'Evènement. L'organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Evènement afin de s'assurer que celle-ci correspond au l'identité du porteur du badge.
- 4.3. Le Participant s'engage à respecter le règlement affiché à l'intérieur du site de l'Evènement. **La Société Française d'Hématologie** se réserve le droit de refuser la participation à l'Evènement de toute personne ne respectant pas cet engagement.

5. MODIFICATIONS – ANNULATIONS

- 5.1. Dans le cas où, le délai de rétractation susvisé étant expiré, le Participant souhaiterait annuler sa participation à l'Evènement, les conditions d'annulation ci-dessous s'appliqueront :

Les annulations doivent être envoyées à Europa Organisation par e-mail à insc-sfh@europa-organisation.com

- Annulation avant le 06/01/2018 - Remboursement intégral.
- Annulation entre le 06/01/2018 et le 04/02/18 - 50 % du montant facturé sera remboursé
- Annulation à partir du 05/02/18 - Aucun remboursement ne sera possible

Les remboursements seront émis selon votre mode de paiement : par carte bancaire, si vous avez effectué votre règlement par carte bancaire – par virement bancaire, si vous avez réglé par chèque bancaire.

Le participant pourra s'il le souhaite se faire remplacer par un autre Participant à condition d'en prévenir par écrit EUROPA au moins 7 jours avant le début de l'évènement, sans aucun frais.

- 5.2. En cas de nécessité, et notamment en cas d'absence d'un intervenant, **La Société Française d'Hématologie** se réserve le droit de modifier le programme de l'Evènement.
- 5.3. Si **La Société Française d'Hématologie** se voit contrainte d'annuler l'Evènement, il s'engage à en prévenir les Participants dans les meilleurs délais. Les Participants se verront alors rembourser leurs frais d'inscription.
- 5.4. La responsabilité de **La Société Française d'Hématologie** ne pourra être recherchée et aucun remboursement ne sera dû si l'Evènement est retardé ou annulé en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE – DROIT A L'IMAGE

- 6.1. Les interventions des intervenants, les documents diffusés ou remis lors du Evènement sont couverts par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle « *toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite* ». L'article L 122-5 de ce code n'autorise que « *les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective* » et « *les analyses et courtes citations* », « *sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source* ». Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. La responsabilité du Participant serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de l'Evènement.
- 6.2. Le Participant est informé de ce que **La Société Française d'Hématologie** pourra être amené à réaliser des prises de vues et/ou des films dans le cadre de l'Evènement. Sauf déclaration expresse contraire de sa part, le Participant autorise EUROPA à le photographier ou le filmer dans le cadre de l'Evènement et à diffuser et reproduire ces images sur tous supports, dans le cadre de la communication sur l'Evènement.

6.3. Les propos tenus par les intervenants lors de l'Evènement le sont sous leur seule responsabilité. Il est de la responsabilité des Participants de vérifier la pertinence des opinions / recommandations formulées par les intervenants, notamment en matière médicale. Ni **La Société Française d'Hématologie** ni EUROPA ne sera responsable, directement ou indirectement, pour tout dommage ou perte causé par ou en lien avec les informations diffusées ou les présentations effectuées lors de l'Evènement.

7. CONFIDENTIALITE – INFORMATIQUE ET LIBERTES

7.1. Les informations recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer un meilleur suivi de l'inscription (notamment : envoi de documents relatifs à l'inscription et, le cas échéant, prise de contact en cas de modification d'un Evènement). A cette fin, EUROPA a effectué une déclaration auprès de la CNIL et veillent à ce que les données recueillies soient maintenues confidentielles. Elles ne sont pas communiquées à d'éventuels partenaires commerciaux ni à des tiers, sauf autorisation expresse et préalable du Participant.

7.2. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès, et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en formulant une demande par e-mail à l'adresse inscriptions@europa-organisation.com. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant en envoyant un e-mail à la même adresse.

8. DIVERS

8.1. Les présentes conditions sont régies par la loi française.

8.2. Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent toutes les précédentes conditions générales dont la date est antérieure.

8.3. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions des conditions générales conservant force obligatoire entre les Parties.